



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - partie n°1  
Concession n° 413 - GUILLAUME-JACQUET JOSEPH  
Délivrée le 16/02/1910

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

***reprise prioritaire car risque d'effondrement, dalle brisée, décorations funéraires brisés***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_46-AR



**CONCESSION N° : 413**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**

**GUILLAUME-JACQUET JOSEPH**

**Titre de concession** : Acte original en mairie

**Date d'acquisition** : 16/02/1910 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : dalle descellée et fissurée

**Présence de végétation** Si oui, à décrire : présence de végétation dans les fissures, lichen

**Objets funéraires** : plaque brisée , porte plaque, croix , jardinière

**Liste des défunts inhumés (connus)** : Aucune information

**Observations** : reprise prioritaire car risque d'effondrement , dalle brisée, décorations funéraires brisés

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

✂ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

✂ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

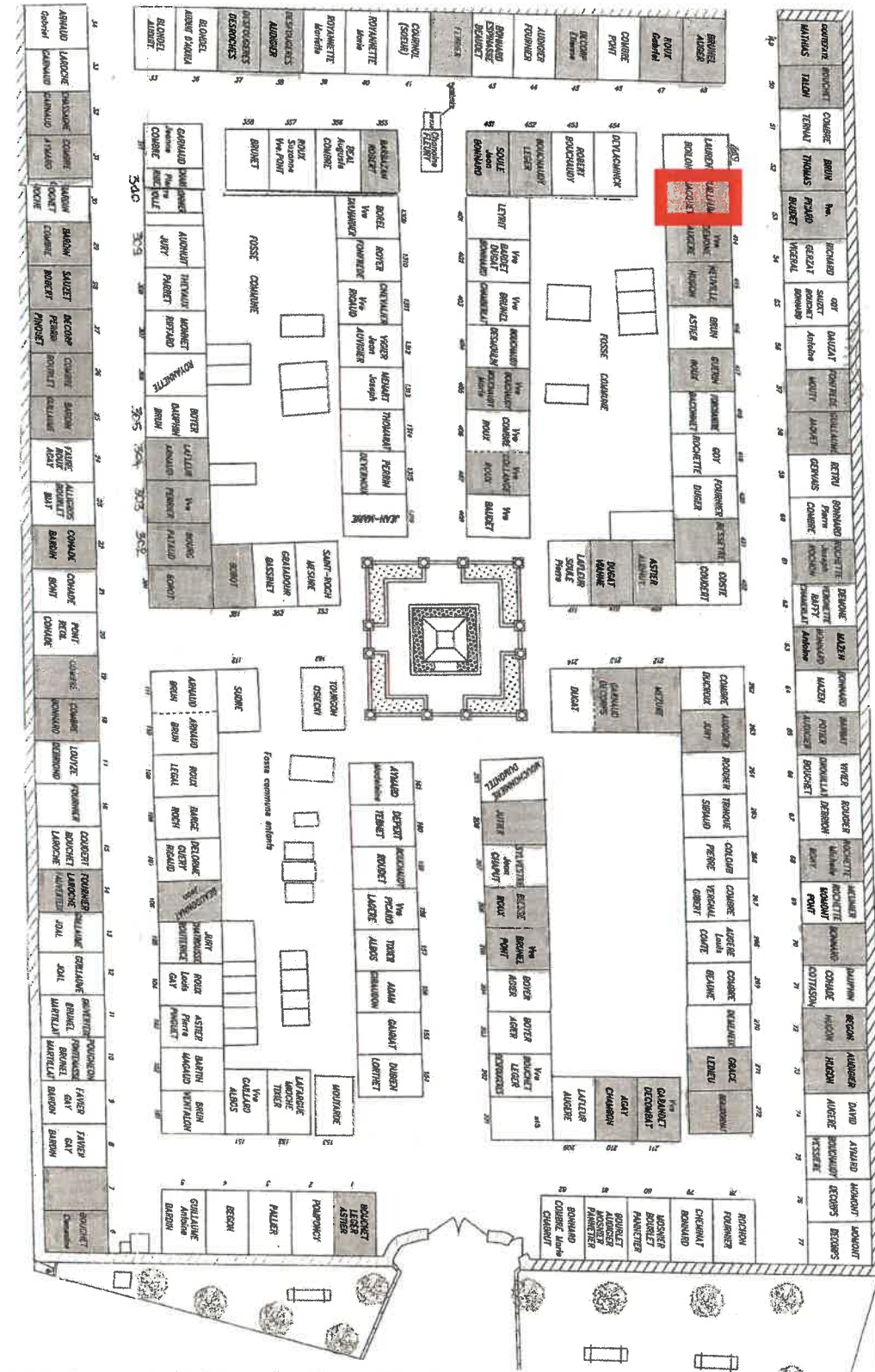
**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

Plan







Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°413

Acte de concession

N° 413

DÉPARTEMENT de Drome  
 ARRONDISSEMENT de Valromey  
 CANTON de Valromey

**COMMUNE D' AULNAT**

**CONCESSION à perpétuité**  
 (RÉGLEMENTÉ DANS LE QUATRIÈME CARRÉ 13)

Nous, Maire de la commune de Aulnat  
 Vu le décret du 29 janvier art XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépultures dans les cimetières ;  
 Vu l'Ordonnance royale du 11 décembre 1845 relative aux cimetières communaux ;  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 Mars 1904 fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures ;  
 Vu la requête à nous présentée par M. Guillaume Jodin propriétaire de la parcelle n° 13 du cadastre de Aulnat et demandant à obtenir la Concession à perpétuité de 10 mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder la sépulture de Guillaume Jodin épouse de Jeanne et de leurs enfants ;  
 Le Demandeur s'engageant à verser immédiatement dans la caisse de Recueil communal, pour prix principal de cette Concession la somme de 100 francs dont 100 francs au profit de la commune et 0 francs au profit des pauvres de la commune ;  
 tout conformément aux arrêtés et délibérations précitées.

ARRÊTÉ

Article Premier

Il est fait Concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de l'intéressé sus-nommé, de 10 mètres superficiels de terrain dans le cimetière de la commune de Aulnat pour y fonder la sépulture de Guillaume Jodin épouse de Jeanne et de leurs enfants ;  
 La dite concession portera le N° 13 du cadastre de Aulnat.



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°413

2018



2021



GUILLAUME  
← SACQUET



2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°413

2023





☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_46-AR